

# ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE PAR LE CDG72

## VOUS SOUHAITEZ ETRE ACTEUR DE VOTRE DU ?

### LE CDG PEUT VOUS AIDER ET PROPOSE PLUSIEURS PRESTATIONS

#### A SAVOIR :

- ↳ **DU** : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- ↳ **UT** : Unité de Travail (souvent équivalent à un service)
- ↳ **EVRP** : Evaluation des risques Professionnels

#### TRAVAIL A REALISER AU PREALABLE :

Former le Groupe de travail qui sera composé au minimum :

- ↳ De l'Assistant de prévention désigné par l'Autorité territoriale
- ↳ Du Maire ou de son représentant
  - ⇒ Vous pouvez y inclure toute personne motivée et nécessaire au groupe de travail
  - ⇒ Eviter de dépasser 5 personnes

#### SOLUTION « Clé en main »

**Pour qui ?** Seulement pour les collectivités de moins de 15 agents équivalent temps plein.

#### Objectifs :

- ↳ A la fin de la prestation le DU est terminé.
- ↳ Le plan d'action reste à élaborer par le groupe de travail
- ↳ Le groupe de travail aura la méthodologie pour faire vivre le document unique dans sa globalité (mise à jour, insertion de nouvelles unités de travail...)

### ETAPE 01 : PREPARATION

#### Réunion initiale au sein de la collectivité :

- ↳ Présentation du document unique en général et de la méthodologie à appliquer
- ↳ Définition des UT
- ↳ Planification des étapes suivantes



Le groupe de travail et le conseiller CDG 72



Maximum 02h30

## ETAPE 02 : EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP)

### Intervention sur chaque unité de travail :

- ↳ Identification des risques et des mesures préventives déjà en place
- ↳ Evaluation des risques par cotation



Le groupe de travail accompagné par le conseiller CDG 72



En fonction du planning prévu auparavant, de la taille et de la quantité des UT

## ETAPE 03 : REDACTION

### Rédaction sur un fichier Excel de l'évaluation des risques dans son ensemble



Le conseiller CDG 72

*Entre l'étape 03 et l'étape 04, le groupe de travail aura relu la proposition de Document Unique émise par le conseiller du CDG. La Collectivité étant responsable de son DU, elle fera les modifications qui lui semblent justes.*

## ETAPE 04 : PRESENTATION ET EXPLOITATION DES RESULTATS

### Présentation des risques prioritaires

#### Formation à la prise en main d'un plan d'action

*Cette étape vise à expliquer au groupe de travail comment rédiger et faire vivre son plan d'action suite à la mise en avant des risques prioritaires.*



Le groupe de travail accompagné par le conseiller CDG 72



Environ une demi-journée

## OPTIONS FACULTATIVES

### Relecture du plan d'action par le conseiller CDG 72.

#### Attention :

- Le groupe de travail doit faire vivre le DU une fois terminé :
  - ia le plan d'actions qu'il aura construit en autonomie
  - via les mises à jour (Voir notre vidéo sur la mise à jour du DU)

## SOLUTION « Accompagnement vers l'autonomie »

**Pour qui ?** Pour toutes les collectivités

### Objectifs :

- ↳ A la fin de la prestation le DU n'est pas terminé : il reste des UT à évaluer et le plan d'action à définir. Le conseiller CDG 72 reste un interlocuteur en cas de besoin.
- ↳ Le groupe de travail aura la méthodologie et l'expérience pour faire vivre le DU dans sa globalité (évaluation initiale, mise à jour, insertion de nouvelles unités de travail...)





## ETAPE 01 : PREPARATION

### Formation du groupe de travail :



- ↳ Les généralités sur la santé et la sécurité au travail
- ↳ La méthodologie pour la mise en œuvre du DU
- ↳ Définition des UT
- ↳ La formalisation d'un plan d'actions

### Etablissement du planning prévisionnel



-  Le groupe de travail et le conseiller CDG 72
-  Environ 06h00

## ETAPE 02 : EVRP SUR UNE UT EN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE



### 1 : Evaluation des risques sur une unité de travail par le conseiller du CDG accompagné par le groupe de travail.

-  Le groupe de travail et le conseiller CDG 72
-  Une demi-journée

### 2 : Proposition de rédaction de l'EVRP par le conseiller CDG 72.



-  Le conseiller CDG 72
-  Hors collectivité

### 3 : Cotation des risques de cet UT


-  Le groupe de travail et le conseiller CDG 72
-  Environ une demi-journée

## ETAPE 03 : EVRP SUR UN UT AVEC LE SOUTIEN DU PREVENTEUR



### Accompagnement du conseiller CDG 72 sur une autre UT : le conseiller accompagne le groupe de travail pour le guider mais ne réalise pas l'EVRP

-  Le groupe de travail et le conseiller CDG 72
-  Environ une demi-journée

### Rédaction et cotation des risques par le groupe de travail

-  Le groupe de travail

### Relecture de l'EVRP

-  Le conseiller CDG 72
-  Hors collectivité

## ETAPE 04 : FINALISATION DU DOCUMENT UNIQUE ET DU PLAN D'ACTION

**En autonomie, le groupe de travail réalisera les EVRP, les cotations des risques et le plan d'action. Le conseiller reste un interlocuteur en cas de besoin**

## OPTIONS FACULTATIVES

### Relecture du plan d'action par le conseiller du CDG 72.

#### Attention :

- Le groupe de travail doit faire vivre le DU une fois terminé :
- via le plan d'action qu'il aura construit en autonomie
  - via les mises à jour

## PRESTATION A LA CARTE

**Le CDG peut également vous accompagner avec des prestations personnalisées (mise à jour du DU, mise à niveau du groupe de travail...).**

Cet accompagnement peut se traduire par exemple par :

- ↳ **L'animation d'une réunion de rappels sur le DU :**
  - Réglementation
  - Méthodologie (utilisation du fichier Excel du CDG)
  - Définition des UT
  - Construction du plan d'action

Cette action peut s'avérer efficace notamment lors de la nomination d'un nouvel Assistant de prévention ou lorsque le DU n'est plus efficace du point de vue de la collectivité.

- ↳ **Un accompagnement technique et administratif sur une unité de travail (suite par exemple à une modification de poste, un accident de travail...) :**
  - Visite terrain
  - Evaluation des risques
  - Rédaction de l'évaluation des risques
- ↳ **L'animation d'une réunion bilan :**
  - Faire le point sur l'avancement de la démarche au sein de la collectivité (nombre d'UT évaluées, avancement du plan d'action...).

#### Attention :

Ces prestations ne prennent pas en charge la construction et la mise en place du plan d'action.

***Une autre demande ? N'hésitez pas à nous contacter.***

